

# Le droit à l'information face aux paywalls en Belgique

## Garanties légales et constitutionnelles du droit à l'information en Belgique

En Belgique, la liberté de la presse et le droit du public à s'informer sont des principes fondamentaux inscrits dans le droit. L'article 25 de la Constitution garantit la liberté de la presse et prohibe toute censure préalable <sup>1</sup>. De plus, la liberté d'expression (article 19) protège le droit de chaque individu d'émettre et de recevoir des informations, principe également consacré par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. La **Fédération Wallonie-Bruxelles** rappelle d'ailleurs que « le droit à l'information est un pilier de la démocratie tant en Europe que dans le reste du monde... Par la liberté d'informer, les médias protègent le libre exercice de tous les autres droits fondamentaux » <sup>2</sup>. Autrement dit, la loi belge reconnaît implicitement un **droit du public à une information pluraliste**, corollaire de la liberté de la presse. Ce droit se traduit par l'obligation pour l'État de garantir un **pluralisme** suffisant des médias, condition indispensable au bon fonctionnement de la démocratie.

Plusieurs dispositions renforcent ce droit à l'information. D'une part, l'article 32 de la Constitution consacre le droit d'accès aux documents administratifs, assurant la transparence de l'information publique. D'autre part, les **régulateurs médias** des différentes communautés veillent à la diversité de l'offre médiatique. Par exemple, le **CSA** (Conseil supérieur de l'audiovisuel) en Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission décrétale de sauvegarder le pluralisme du paysage audiovisuel <sup>3</sup>. Il définit une « *offre pluraliste* » comme une pluralité de médias reflétant la diversité la plus large possible de courants socio-culturels, d'opinions et d'idées <sup>4</sup>. La libre circulation des idées et l'accès du public à un large éventail de sources d'information sont ainsi posés comme des garanties fondamentales <sup>5</sup>. En somme, le cadre légal belge – constitution, lois communautaires, engagements internationaux – établit fermement que **l'information médiatique doit rester accessible, diversifiée et non entravée** pour les citoyens.

## L'impact des modèles payants sur l'accès à l'information

Avec la généralisation des **paywalls** et formules d'abonnement en ligne, ces garanties sont mises à l'épreuve. En pratique, un *paywall* instaure un **accès payant** à des contenus qui étaient parfois autrefois gratuits, limitant l'information disponible librement. Or, rien dans le droit belge n'interdit à un média de faire payer ses contenus : la liberté d'entreprise et la propriété intellectuelle permettent aux éditeurs de presse de monétiser leurs articles. **Aucune loi** n'oblige les médias privés à diffuser gratuitement l'ensemble de leur production, si bien que le **droit à l'information** du public s'arrête là où commence le modèle économique des organes de presse. En ce sens, les paywalls **contournent** indirectement le principe d'accessibilité universelle de l'information sans toutefois le violer formellement sur le plan juridique.

Néanmoins, de nombreux observateurs estiment que les modèles payants portent atteinte à l'esprit du droit à l'information. En cloisonnant l'accès aux actualités de qualité derrière un mur de paiement, on crée **un système d'information à deux vitesses** : d'un côté, des informations crédibles et approfondies réservées aux lecteurs qui peuvent payer un abonnement, de l'autre, du contenu gratuit souvent plus

superficiel ou moins fiable pour ceux qui ne paient pas<sup>6</sup>. Comme le résume un analyste, «les paywalls entravent la mission du journalisme qui est d'informer le public, et empêchent le public d'être informé, ce qui est le fondement de la démocratie<sup>6</sup>.» En Belgique, où plus de 80 % des internautes ne paient pas pour de l'actualité en ligne (tendance semblable à d'autres pays<sup>7</sup>), le risque est que cette majorité se détourne des sites d'information de qualité. Beaucoup **contournent les paywalls** en cherchant d'autres sources gratuites<sup>8</sup>, quitte à se rabattre sur des contenus moins fiables (blogs partisans, réseaux sociaux, etc.). Ainsi, si le droit à informer et à être informé demeure juridiquement intact, sa **portée concrète se réduit** à mesure que l'accès libre à une information pluraliste se restreint pour des raisons économiques.

## Enjeux démocratiques : inégalités, pluralisme menacé et désengagement citoyen

La montée en puissance des modèles payants soulève de vives **questions démocratiques**. D'abord, elle accentue les **inégalités d'accès à l'information**. Une fracture informationnelle apparaît entre les citoyens disposés à payer plusieurs abonnements et ceux qui ne le peuvent pas (ou ne le souhaitent pas). Les premiers bénéficieront d'une information riche et variée, tandis que les seconds risquent d'être cantonnés aux bribes d'actualité gratuites ou au buzz des réseaux sociaux. Des études internationales pointent que ce phénomène favorise la propagation de la **désinformation** : empêchés par les paywalls, de nombreux lecteurs se tournent vers des sites alternatifs gratuits où pullulent rumeurs et infox<sup>9</sup>. Comme l'écrit un journaliste, « *la démocratie ne meurt pas dans l'obscurité, elle meurt derrière des paywalls* »<sup>10</sup> – car priver une partie du public d'une information fiable affaiblit le débat éclairé.

Ensuite, la généralisation des contenus payants peut menacer le **pluralisme médiatique**. Si chaque média réserve ses meilleures analyses à ses abonnés, un citoyen non-payant aura accès à une **offre plus réduite et homogène** d'informations. Le risque est d'encourager un **désengagement citoyen** : face à une presse de qualité perçue comme un produit « premium », le public moins aisé ou moins motivé pourrait renoncer à suivre l'actualité sérieuse, ce qui creuse un fossé dans la participation démocratique. Des journalistes belges dénoncent l'émergence de « *ghettos informationnels* » où seuls les initiés instruits et solvables restent bien informés, tandis que le reste de la population s'en remet à des contenus de divertissement ou aux réseaux sociaux pour s'informer<sup>11</sup><sup>12</sup>. On voit ainsi se profiler une société à deux vitesses sur le plan informationnel, ce qui est préoccupant pour la **cohésion démocratique**.

Par ailleurs, la **concentration des médias** aggravée par la crise numérique va de pair avec les modèles payants. En Belgique francophone, de grands groupes de presse ont absorbé de nombreux titres, et la presse indépendante peine à survivre. L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) souligne que la disparition ou la fragilisation de certains médias entraînerait une « *réduction de l'offre d'information pour le public, et l'apparition probable de déserts locaux en termes d'information* », c'est-à-dire des régions plus couvertes du tout par des médias de proximité<sup>13</sup>. Moins de diversité médiatique signifie moins de points de vue disponibles librement, donc un pluralisme affaibli. **L'atteinte au pluralisme de l'information est sans doute la plus grande menace pour la presse belge aujourd'hui**, avertissait récemment une enquête de la RTBF<sup>14</sup>. En définitive, la prolifération des paywalls, conjuguée aux difficultés économiques de la presse, soulève le spectre d'un **public moins informé, moins critique et moins impliqué** – une tendance opposée aux idéaux démocratiques.

## Mécanismes compensatoires et obligations des médias publics ou subventionnés

Face à ces enjeux, il existe en Belgique quelques **contrepoids** et obligations visant à préserver un accès équitable à l'information. Tout d'abord, le rôle des **médias de service public** est crucial. Les radiodiffuseurs publics – la RTBF pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la VRT en Flandre – ont pour mission d'informer l'ensemble de la population, **gratuitement au point d'accès** (radio/TV en clair, sites web sans abonnement). Leurs contrats de gestion prévoient une offre d'information de qualité, large et accessible. Ils constituent donc un **filet de sécurité informationnel** pour les citoyens qui n'ont pas accès à la presse payante. Par exemple, le site d'info de la RTBF ou de la VRT propose des actualités, podcasts et vidéos d'information sans barrière payante, financés par des dotations publiques. En contrepartie, ces services publics sont tenus à une stricte neutralité et à couvrir toutes les composantes de la société. On peut y voir une concrétisation du *droit à l'information pour tous* : l'État belge, via ces médias, garantit que chacun puisse accéder à une base d'informations essentielle sur les affaires publiques, indépendamment de ses moyens financiers.

Cependant, cette situation n'est pas sans débats. Récemment, certains éditeurs privés et responsables politiques ont accusé le service public d'**affaiblir la presse privée** en offrant gratuitement en ligne ce pour quoi d'autres font payer. Ainsi, le président du MR estimait que la RTBF « concurrence directement les journaux payants, fragilisant encore plus le pluralisme médiatique » en captant de l'audience avec du contenu numérique gratuit<sup>15</sup>. Selon lui, l'argent public ne devrait pas financer massivement des offres qui entrent en compétition avec la presse commerciale, au risque de fausser le marché et de provoquer une concentration accrue (si les journaux privés perdent des parts de marché). Ce point de vue relance le vieux débat sur la **complémentarité** entre médias publics et privés : le service public doit informer tout un chacun, mais sans écraser la concurrence afin que subsiste un paysage diversifié. Certaines pistes évoquées incluent une limitation du champ d'action du service public en ligne, ou au contraire un soutien accru aux médias privés pour compenser cet avantage du gratuit.

Outre les médias publics, la Belgique dispose de **mécanismes de soutien à la presse écrite** qui peuvent atténuer l'effet des paywalls. Des **aides publiques** existent (surtout en FWB) sous forme de subventions à la distribution, de tarifs postaux réduits, de fonds pour le journalisme d'investigation, etc. En théorie, ces aides – accordées parce que la presse est considérée d'utilité démocratique – pourraient être conditionnées à certaines obligations d'accessibilité. Par exemple, exiger qu'un journal subventionné laisse en libre accès certains contenus d'intérêt général (santé publique, débats électoraux...) pourrait être un moyen de concilier modèle payant et droit à l'information. En pratique cependant, la plupart de ces aides n'imposent pas de contreparties éditoriales aussi précises, si ce n'est le respect de la déontologie et le maintien d'une diffusion minimale. Il n'existe pas de « service minimum » légal obligeant les sites de presse payants à fournir une partie gratuite, mais beaucoup adoptent d'eux-mêmes un modèle **freemium** ou mixte (quelques articles gratuits par jour ou par mois) afin de conserver de la visibilité et ne pas se couper totalement du grand public.

Enfin, le rôle des **plateformes numériques** et des géants du web est à mentionner. D'une part, les réseaux sociaux et agrégateurs offrent des canaux alternatifs par lesquels les citoyens accèdent à l'actualité (souvent via des résumés ou des reprises, parfois sans passer par le paywall grâce aux partages). D'autre part, des initiatives récentes cherchent à **impliquer les plateformes dans le soutien à l'information de qualité**. Par exemple, Google a lancé en 2023 son programme *News Showcase* en Belgique, concluant des accords avec les principaux groupes de presse (Rossel, IPM, Mediahuis, etc.). Ce dispositif finance les éditeurs en échange de quoi ceux-ci offrent aux internautes un accès gratuit à une partie de leurs articles normalement payants<sup>16</sup>. **Google News Showcase** présente sur son application des *panels* d'articles provenant de ces journaux, permettant de découvrir librement certains contenus

habituellement verrouillés (voir l'exemple ci-dessous). *Exemple de vignettes d'articles proposées aux lecteurs belges via Google News Showcase, donnant accès gratuitement à une sélection de contenus payants.* Grâce à ces licences, « les lecteurs peuvent voir plus d'articles qu'ils n'auraient pu normalement, ce qui les encourage à s'informer davantage » explique Google<sup>16</sup>. Ce type de partenariat constitue un **amortisseur** : il élargit ponctuellement l'audience de la presse payante tout en respectant le modèle par abonnement (puisque il s'agit d'un accès sponsorisé, financé par la plateforme).

De même, certaines bibliothèques et institutions offrent des accès numériques aux journaux (bases de données de presse en ligne accessibles aux abonnés des bibliothèques, etc.), perpétuant l'idée du kiosque collectif. On peut aussi citer les initiatives de **presse régionale gratuite** (hebdomadaires toutes-boîtes, sites locaux en accès libre) souvent soutenues par les communes ou la publicité, qui maintiennent une information de proximité accessible sans frais. Enfin, au niveau européen, le futur **European Media Freedom Act** envisage de garantir un environnement médiatique transparent et pluraliste, bien que son volet « accès du public » reste limité (il vise surtout l'indépendance rédactionnelle et la non-ingérence étatique). En résumé, si les paywalls se multiplient, divers mécanismes – financement public, partenariats numériques, réseaux alternatifs – tentent de **préserver un minimum d'accès universel** à l'information, particulièrement pour les contenus d'intérêt général.

## Le point de vue des régulateurs, universitaires et ONG sur cette tension

La tension entre modèle économique payant et droit du public à l'information suscite de nombreux débats en Belgique, mobilisant régulateurs, experts académiques, et organisations de la société civile. Pour le **CSA**, garant du pluralisme audiovisuel, l'important est de veiller à ce que le public continue d'avoir accès à une diversité de voix et de contenus informatifs. Le CSA rappelle que « *la liberté et le pluralisme des médias [...] assurent la circulation de l'information* » et que le pluralisme implique « *l'accès public à un large éventail de sources d'information et de points de vue* »<sup>5</sup>. Cela signifie qu'une information cantonnée à un seul segment payant de la population ne répond plus pleinement à l'exigence démocratique. Sans critiquer formellement les paywalls (qui échappent à sa compétence directe, centrée sur l'audiovisuel), le régulateur insiste sur la nécessité d'un **équilibre** : les médias doivent pouvoir se financer, mais la société doit bénéficier d'une information suffisamment accessible pour nourrir le débat public.

Du côté des professionnels et des **universitaires**, on observe une prise de parole croissante sur ce sujet. La présidente de l'AJP, Sarah Frères, souligne le rôle crucial des médias indépendants et de qualité pour la démocratie : soutenir ces médias (par un abonnement ou autre) revient à « *soutenir le débat démocratique* », car « *le pluralisme de la presse est un impératif démocratique* »<sup>14</sup>. Ce plaidoyer met en lumière que sans un effort collectif (lecteurs compris) pour financer l'information pluraliste, c'est toute la vitalité démocratique qui en pâtit. Des chercheurs en sciences de l'information (tels que Florence Le Cam, Manon Libert...) ont étudié l'évolution des médias d'information en Belgique sur la dernière décennie. Leurs travaux confirment une **concentration accrue** et une précarisation de l'économie de la presse, facteurs qui incitent à adopter des paywalls. Ils alertent en parallèle sur la **baisse de consommation d'information** chez les jeunes et les publics moins favorisés, d'où l'urgence de repenser l'accessibilité de l'info à l'ère numérique.

Les **ONG et associations citoyennes** s'inquiètent également de cette évolution. La Ligue des Droits Humains (LDH), traditionnellement focalisée sur la liberté de la presse, observe que le droit à l'information comporte aussi un volet d'égalité d'accès. Sans s'opposer aux abonnements, la LDH plaide pour que les médias, pouvoirs publics et plateformes trouvent des solutions préservant l'intérêt général (par exemple, diffuser en clair les informations vitales en temps de crise sanitaire, comme cela s'est fait

durant la pandémie). Des ONG comme *Reporters sans frontières* ou *Media Matters for Democracy* soulignent l'importance de **l'éducation aux médias** : si le paysage se complexifie avec des contenus payants, il est crucial de former les citoyens à identifier les sources fiables et à comprendre pourquoi l'information de qualité a un coût. Enfin, certains acteurs proposent de mutualiser les abonnements (modèle *kiosque numérique* donnant accès, via un forfait unique, à plusieurs journaux) pour éviter que le public doive s'abonner à de multiples plateformes – initiative qui pourrait être encouragée par les autorités.

En synthèse, régulateurs et experts convergent sur le diagnostic : il faut **réinventer un modèle durable qui concilie viabilité économique des médias et droit du public à l'information**. Les solutions évoquées vont d'un soutien public renforcé (mais conditionné) au journalisme de qualité, jusqu'à la collaboration avec les géants du Net pour diffuser une partie des contenus au plus grand nombre. La vigilance reste de mise, car comme le formulait l'AJP en juin 2025, « *le pluralisme et la qualité de l'information [...] n'ont jamais été au centre des enjeux de manière aussi aiguë* » – il en va de la **santé démocratique** du pays <sup>17</sup>.

## Conclusion

À l'heure des paywalls, le **droit à l'information via les médias** en Belgique se trouve à la croisée des chemins. D'un côté, le cadre légal continue de proclamer de fortes garanties – liberté de la presse, pluralisme, accès pour tous aux informations d'intérêt public. De l'autre, la réalité économique constraint les médias à inventer de nouveaux modèles payants qui, s'ils assurent leur survie, risquent de réserver l'information de qualité à une élite abonnée. Cette tension ne se résoudra pas facilement, car elle touche au cœur du **pacte démocratique** : une démocratie florissante nécessite des médias libres et un public informé de manière large et équitable.

La situation belge met en lumière la nécessité d'un **équilibre**. Les paywalls ne sont pas illégitimes en soi – ils peuvent même renforcer l'indépendance des rédactions en réduisant la dépendance à la publicité – mais leur prolifération doit être accompagnée de garde-fous pour que le droit du public à une information pluraliste ne devienne pas un slogan creux. Parmi ces garde-fous, on comptera une vigilance accrue des pouvoirs publics (et des régulateurs) à soutenir la diversité médiatique, le maintien d'une offre informative gratuite de service public forte mais équilibrée vis-à-vis du privé, des innovations dans l'offre numérique (abonnements mutualisés, articles en accès libre sponsorisés) et une responsabilisation des plateformes diffusant l'actualité. **Ce qu'il reste du droit à l'information**, c'est finalement la conscience partagée que l'information n'est pas un produit comme un autre : c'est un bien public, dont l'accessibilité conditionne la participation citoyenne. Trouver des modèles où *information rime avec inclusion* est le défi des années à venir, afin que la transition numérique n'aboutisse pas à sacrifier l'un des droits fondamentaux de nos sociétés.

### Sources citées :

- Constitution belge, art. 19, 25 et 32 (liberté d'expression, de la presse, droit d'accès aux documents publics).
- Wallonie-Bruxelles International – *Journée mondiale de la liberté de la presse 2024* (15/04/2024), citant la Déclaration de politique internationale de la FWB <sup>1</sup> <sup>2</sup> .
- CSA Belgique – *Le pluralisme dans les médias* (fiche explicative, mise à jour 04/08/2025) <sup>3</sup> <sup>5</sup> .
- The Atlantic – *“Democracy Dies Behind Paywalls”* (April 2024), analyse sur l'impact démocratique des paywalls <sup>6</sup> <sup>9</sup> .
- Cyrille Frank – *“Les instruits toujours mieux informés...”* sur Mediаculture.fr (12/07/2017), à propos des inégalités d'accès à l'information de qualité <sup>11</sup> <sup>12</sup> .

- RTBF Info – *Déclic – Le Tournant* : reportage “*L’atteinte au pluralisme, la plus grande menace pour la presse en Belgique francophone*” (06/04/2025), avec interventions de Sarah Frères (AJP) <sup>14</sup>.
  - AJP – *Concentration des médias : le temps de la mobilisation* (02/06/2025), constat sur les « déserts » informationnels locaux et l’offre au public <sup>13</sup>.
  - Communiqué du parti MR – “*RTBF : trop de moyens publics portent atteinte au pluralisme médiatique !*” (26/03/2025), propos de G.-L. Bouchez sur la concurrence du service public <sup>15</sup>.
  - Blog officiel de Google – “*News Showcase is launching in Belgium*” (26/04/2023), annonce du programme donnant accès gratuit à certains contenus de presse payants <sup>16</sup>.
- 

<sup>1</sup> <sup>2</sup> Journée mondiale de la liberté de la presse : Quels engagements en Belgique francophone ? | Wallonie-Bruxelles International (WBI)

<https://www.wbi.be/fr/actualites/journee-mondiale-liberte-presse-quels-engagements-belgique-francophone>

<sup>3</sup> <sup>4</sup> <sup>5</sup> Le pluralisme dans les médias – CSA Belgique

<https://www.csa.be/le-pluralisme-dans-les-medias/>

<sup>6</sup> <sup>7</sup> <sup>8</sup> <sup>9</sup> <sup>10</sup> Democracy Dies Behind Paywalls - The Atlantic

<https://www.theatlantic.com/ideas/archive/2024/04/paywall-problems-media-trust-democracy/678032/>

<sup>11</sup> <sup>12</sup> Presse payante : les inégalités d'accès à l'information s'accentuent

<https://mediaculture.fr/information-instruction-facebook-google-hanouna/>

<sup>13</sup> <sup>17</sup> Concentration des médias : le temps de la mobilisation | Association des journalistes professionnels

<https://www.ajp.be/concentration-des-medias-le-temps-de-la-mobilisation/>

<sup>14</sup> Médias : 'L’atteinte au pluralisme de l’information, c’est la plus grande menace pour la presse en Belgique francophone actuellement' - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/medias-l-atteinte-au-pluralisme-de-l-information-c-est-la-plus-grande-menace-pour-la-presse-en-belgique-francophone-actuellement-11528554>

<sup>15</sup> RTBF: trop de moyens publics portent atteinte au pluralisme médiatique ! - MR

<https://www.mr.be/rtbf-trop-de-moyens-publics-portent-atteinte-au-pluralisme-mediatique/>

<sup>16</sup> News Showcase is launching in Belgium

<https://blog.google/products/news/google-news-showcase-launching-belgium/>